



5 écoles professionnalisantes fédérées
pour mettre en œuvre une dynamique
de réflexion partagée, d'ouverture et de propositions
au service de la reconnaissance
des métiers de l'herboristerie en France.

Les 5 écoles ayant décidé de créer la FFEH en 2014 associent leur expérience, leur éthique, leurs compétences pédagogiques et leur ancrage territorial respectifs pour créer un outil collaboratif national totalement indépendant.

- ARH - Association pour le Renouveau de l'Herboristerie
- EBH - Ecole Bretonne d'Herboristerie
- ELPM - Ecole Lyonnaise de Plantes Médicinales
- Ecole des Plantes de Paris
- IMDERPLAM - Institut Méditerranéen de Documentation, d'Enseignement et de Recherches sur les Plantes Médicinales



5 écoles formant près de 1000 élèves par an spécialisés dans l'herboristerie et exerçant dans les domaines du conseil phytothérapeutique, de l'environnement comme de la culture et de la transformation des plantes.

Nos objectifs

- Œuvrer à la promotion, à la reconnaissance de l'herboristerie en France et à la sauvegarde des savoirs traditionnels,
- Etablir du lien entre les différentes écoles adhérentes et les fédérer autour de projets communs,
- Garantir un enseignement de qualité en vue d'assurer la sécurité du consommateur de produits de l'herboristerie,
- Œuvrer collectivement à la reconnaissance des formations en herboristerie qui sont dispensées par les écoles adhérentes,
- Réfléchir à l'élaboration d'un tronc commun de compétences, en vue d'une homologation et/ou rétablissement d'un diplôme d'herboriste en France,
- Définir la profession d'herboriste : un référentiel métier, une éthique et une charte de déontologie en vue du rétablissement du métier d'herboriste,
- Devenir l'interlocuteur institutionnel représentant la profession auprès des pouvoirs publics et des élus pour faire évoluer la législation.

Les écoles affiliées

- **Association pour le Renouveau de l'Herboristerie (ARH)**

Depuis 1982, l'ARH milite pour le renouveau de l'herboristerie, et œuvre dans ce sens à travers ses formations. Basée en Ardèche, elle propose une formation de phytologue-herboriste de deux ans et des formations courtes.
<http://www.arh-herboristerie.org>

- **Ecole Bretonne d'Herboristerie (EBH)**

Créée en 1995, l'Ecole Bretonne d'Herboristerie est située à Plounéour Menez dans le Finistère. Son équipe de 25 formateurs propose tous les ans des journées, ateliers et cycles de formation tous publics ; mais aussi une formation certifiante sur deux ans avec 25 jours de regroupements pratiques en plein cœur des Monts d'Arrée (botanique de terrain, galénique, algologie...).

<http://www.capsante.net>

- **Ecole Lyonnaise de Plantes Médicinales (ELPM)**

Depuis 1983, l'Ecole Lyonnaise rayonne dans la région lyonnaise bien sûr, mais aussi dans le Sud-Ouest (depuis 2007). On peut s'y former lors de cursus longs (Herbaliste ou Conseiller en produits naturels), courts (herboristerie familiale, aromathérapie...) ou à distance (correspondance et en ligne).

<http://ecoledeplantesmedicinales.com>

- **Ecole des Plantes de Paris**

A l'Ecole des Plantes de Paris, l'herboristerie devient Capitale ! Le cursus long se décline en deux options (botanique ou plantes et santé), et sur une durée modulable. Des formations courtes (dont du dessin botanique) sont proposées toute l'année.

<http://www.ecoledesplantes.net>

- **Institut Méditerranéen de Documentation, d'Enseignement et de Recherches sur les Plantes Médicinales (IMDERPLAM)**

Créé en 1974 et installé à proximité de Montpellier, IMDERPLAM dispense des formations longues et courtes dans les domaines des plantes médicinales et des médecines douces. L'école propose une approche originale grâce à des modules de médecine traditionnelle chinoise et d'homéopathie.

Nos actions en cours pour réhabiliter le métier d'herboriste en France

Créer un tronc commun national de formation à l'herboristerie

Ecoles et professionnels affirment ensemble le rôle essentiel d'un socle de formation national homologué devant permettre l'exercice plein et entier des métiers de l'herboristerie dans toute leur diversité.

Cette démarche est guidée par trois grands objectifs :

- La reconnaissance du rôle de l'herboriste dans la société contemporaine, ce professionnel du bien-être, qui contribue pleinement au maintien de la santé de ses concitoyens.
- Le respect du consommateur et de l'environnement. Attestées par une validation reconnue, ses compétences en font un professionnel garant des règles de sécurité, d'hygiène et de la pérennité de la ressource.
- La garantie donnée à l'ensemble d'une filière qui associe dans un même professionnalisme et une même éthique paysans herboristes et herboristes conseils, d'exercer leurs métiers dans des conditions reconnues et sécurisantes.

Faire évoluer la législation française actuelle encadrant les métiers de l'herboristerie en France

La FFEH s'adresse aux élus des deux assemblées françaises.

A l'occasion du 5ème Congrès des Herboristes, la FFEH a adressé un courrier à l'ensemble des députés et sénateurs, interpellant les élus des deux hautes assemblées sur la situation d'exception en Europe qui est aujourd'hui celle du métier d'herboriste en France.

Ce courrier souligne également les enjeux sociétaux et économiques plaidant pour une évolution significative de la situation actuelle :

- Un métier non reconnu, pourtant porteur de dimensions humaines, économiques et culturelles répondant aux problématiques de la société moderne en terme de développement durable, de prévention dans le domaine de la santé, de mise en valeur et de préservation du

patrimoine végétal et culturel des territoires, respectueuses de leurs spécificités et de leur diversité.

- Une filière professionnelle complète et dynamique en capacité de répondre avec compétence et éthique aux attentes de consommateurs dont le nombre s'accroît sans cesse.
- L'existence d'un socle de formation professionnelle rigoureux et expérimenté formant des spécialistes de l'herboristerie, dotés de connaissances approfondies sur les plantes médicinales, intervenant dans de nombreux domaines tels que le commerce, les conseils phytothérapeutiques, l'environnement et l'agriculture.

Instaurer un dialogue constructif entre les écoles et les professionnels

Au mois de juillet 2016, la FFEH initie une rencontre avec l'ensemble des acteurs porteurs de la professionnalisation, de l'éthique et du développement de la filière Plantes médicinales.

L'objectif est d'ouvrir un dialogue constructif sur la structuration des métiers de l'herboristerie.

Etaient présents, outre les 5 écoles : les représentants des professionnels des plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM) qui exercent les métiers de l'herboristerie sur l'ensemble du territoire - ramasseurs cueilleurs de simples, producteurs-cultivateurs de plantes aromatiques, grossistes et groupements d'intérêt de la filière herboriste, conseillers en boutique.

La FFEH dorénavant organisatrice du Congrès des Herboristes

A compter de 2017, la FFEH prend le relais de l'organisation du Congrès national des Herboristes.

Pour sa 5ème édition, accueillie à Angers les 8 et 9 avril 2017, la FFEH propose de faire le point sur la place de l'herboristerie dans la société actuelle : herboristerie 2.0, afin de construire au mieux l'herboristerie de demain.

Nos valeurs

Sauvegarde des savoirs traditionnels - Faire vivre notre patrimoine végétal et culturel - Sécurité et protection des consommateurs - Prévention santé - Éthique et charte de déontologie

Repères

Le métier d'herboriste fut supprimé en France par la loi du 21 septembre 1941.

Une ordonnance du 1er septembre 1945 autorisa les seuls herboristes diplômés d'avant 1941 à continuer d'exercer leur métier.

Le décret de 2008 autorise la vente libre d'une liste de plantes médicinales limitée à 148 espèces.

L'arrêté Plantes du 24 juin 2014 élargit la liste à 540 plantes autorisées dans la fabrication des compléments alimentaires contenant des plantes ou parties de plantes.

Non reconnu en France, le métier d'herboriste est enseigné et pratiqué partout en Europe : Royaume-Uni, Suisse, Belgique, Allemagne et dans de nombreux pays d'Europe centrale où il est une tradition vivante.

En 2014, le marché des plantes et compléments alimentaires représente 14 981 millions d'Euros, soit une croissance de 6,43 % en une année.

Créons un métier d'herboriste renouvelé, sûr et indépendant, un métier ouvert à tous, du producteur au vendeur en magasin, mais aussi à toutes les professions pouvant apporter une valeur ajoutée à la pratique de l'herboristerie. L'herboriste aura donc un rôle d'accompagnement et de conseil pour éclairer la population en matière de consommation de plantes médicinales.

